

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC SAINT CHAMOND, 28 RUE VICTOR HUGO 42400 ST CHAMOND déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mme Madalina SAU, représentant de la société 2S MACONNERIE DEMOLITION 42 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 RUE MARTIN D AUREC 42000 ST ETIENNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Madalina SAU	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18235 00021747101 06

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 août 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Florian DECHAUX
Chargé d'Affaires Professionnels
28A rue Victor Hugo 42400 St Chamond

JST14

lu et approuvé


CIC Lyonnaise de Banque
Agence de Saint Chamond
28 A, rue Victor Hugo
42400 Saint Chamond

